CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Communautaire de Limoges M étropole du 11 avril 2024

Le Conseil Communautaire de Limoges Métropole s'est déroulé le jeudi 11 avril 2024 à la Région Nouvelle-Aquitaine, Maison de Limoges, 27 boulevard de la Corderie.

Au cours de cette séance, parmi de nombreuses délibérations présentées aux 74 élus communautaires (https://www.limoges-metropole.fr/limoges-metropole/linstitution/le-conseil-communautaire), ont été étudiés les dossiers suivants :

Programme d'action 2024 de l'Université de Limoges

Encadré par une convention signée en 2021, le travail commun entre Limoges Métropole et l'Université de Limoges a permis de construire un programme d'actions pour 2024 portant sur 3 axes :

- favoriser l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle des étudiants,
- soutenir la recherche appliquée et le développement des entreprises sur le territoire,
- attirer les étudiants, des chercheurs et porteurs de projets;

Programme d'actions 2024 d'Ester Technopole - convention d'objectifs et de moyens

Le conseil se prononce en faveur du soutien au programme d'actions 2024 d'ESTER Technopole qui réaffirme s

on rôle central dans l'écosystème d'innovation. Le soutien apporté par Limoges Métropole s'élève à 480 000 €. Le programme d'actions 2024 compte plusieurs axes dont :

- la refonte globale de la stratégie marketing d'ESTER Technopôle sur l'ensemble de la chaîne de valeur,
- la finalisation du programme d'aménagement intérieur du forum d'ESTER en tant que lieu d'accueil et de vie pour les entrep rises,
- la nouvelle édition des doctoriales franco-belges et la poursuite de la délégation d'ESTER sur la promotion du territoire.

Débat sur les ZAEnR (Zones d'Accélération pour l'installation d'Énergies Renouvelables)

- Les zones d'accélération des énergies renouvelables sont des **zones identifiées comme préférentielles et prioritaires pour développer des énergies renouvelables.**

- **La loi du 10 mars 2023 prévoit la tenue d'un débat au sein de l'organe délibérant de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI)** afin d'assurer une cohérence entre l'identification des ZAEnR à l'échelon communal et les politiques de transition énergétique portées par l'intercommunalité.

- **Limoges Métropole a anticipé cette nécessaire cohérence et accompagne les communes dans l'élaboration de leur ZAEnR depuis la parution de la loi APER :** assistance technique pour l'identification des potentiels en EnR, accompagnement en phase de concertation pour la présentation de la loi et des projets de cartographie aux acteurs locaux.